

À une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue par visioconférence (Zoom), le mardi 19 octobre 2021 à 8 h 30, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur André Philippon,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Madame Denise Lavallée,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Daniel Marcotte,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Luc Lacroix,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur François Cotnoir,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Sont absents :

Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Poste vacant, district N° 1 – Noranda-Nord/Lac-Dufault

Sont également présentes : Mme Huguette Lemay, directrice générale et M^e Angèle Tousignant, greffière.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. N° 2021-997 : Il est proposé par le conseiller Daniel Marcotte appuyé par la conseillère Denise Lavallée et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DE PROJETS IMMEUBLES

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2021-998 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Luc Lacroix et unanimement résolu que M. Olivier Gagnon soit embauché au poste de coordonnateur de projets (Immeubles), à titre de salarié à l'essai, et que sa date d'entrée en fonction soit le 1^{er} novembre 2021.

Que les conditions de travail soient celles prévues à la Politique de gestion administrative du personnel cadre et professionnel non syndiqué.

Que le salaire à l'embauche soit établi à l'échelon 12 de la classe 5 et qu'il demeure à cet échelon pour toute l'année 2022.

Que la semaine normale de travail pour le calcul des divers avantages sociaux soit de 35 heures.

ADOPTÉE

3 34^e RÉGIMENT : MODIFICATION À L'AUTORISATION ACCORDÉE POUR LE JOUR DU SOUVENIR

Après explication par la mairesse et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2021-999 : Il est proposé par le conseiller André Philippon
appuyé par la conseillère Claudette Carignan
et unanimement résolu

qu'autorisation soit accordée au **34^e Régiment du génie de combat détachement Rouyn-Noranda** pour la fermeture temporaire de l'avenue du Palais pour permettre la « Parade du jour du Souvenir », journée commémorative pour célébrer la mémoire des anciens combattants organisé par les Forces armées Canadiennes qui aura lieu le 6 novembre 2021 entre 10 h et 12 h 30; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

Que la présente résolution modifie la résolution N° 2021-976.

ADOPTÉE

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. N° 2021-1000 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle
appuyé par le conseiller Daniel Marcotte
et unanimement résolu
que la séance soit levée.

ADOPTÉE

MAIRESSE

GREFFIÈRE